

Au-delà de la mort

« *Mais un jour dans notre vie
Le Printemps resfleura.* »

(Le chant des Marais.)

A Vendôme, l'école de filles du faubourg Chartrain porte le nom d'Yvonne Chollet et une fondation perpétuelle a institué un prix Yvonne Chollet, attribué chaque année à une élève « qui s'est distinguée par ses qualités de gentillesse et de cœur ». Sur un mur de cette école, une plaque de marbre porte l'effigie-souvenir de celle qui fut l'institutrice résistante, arrêtée le 6 mai 1943 par la Gestapo « pour propagande anti-allemande dans sa classe » et qui mourut le 23 février 1945 à Ravensbruck.

Cette femme d'un caractère indomptable, trouva toujours la force de lutter malgré les conditions épouvantables de la vie dans les bagnes hitlériens. Elle fut successivement internée à la Maison d'Arrêt de Blois, à la prison allemande d'Orléans, au fort de Romainville, au camp de Compiègne, et enfin à Ravensbrück. Ses compagnes de captivité, ayant survécu aux fabriques de mort nazies, la dépeignent ainsi :

« D'un moral élevé, d'un pur patriotisme, elle entretenait partout l'espoir... Elle chantait de sa belle voix chaude, de préférence de beaux morceaux et transportait ainsi ses camarades, pour un instant, loin du cauchemar journalier. »

A Compiègne, elle crée une chorale et réussit ce miracle du courage et de l'Esprit de faire jouer par sa troupe de détenues un acte de l'Arlésienne, au nez des gardiens nazis ébahis.

A Ravensbrück, la veille de sa mort, au cours de l'inférieur appel dans les rangs, lorsque les immondes gardiennes s'éloignent, elle chante les accents vibrants de « Sambre et Meuse » et du « Chant du Départ » pour ranimer le cœur et l'espoir de ses compagnes.

Le lendemain, son pauvre corps tuméfié et raidi dans la suprême lutte fut chargé sur l'horrible charrette à bras qui transportait plusieurs fois par jour les malheureuses dépouilles à nu, sous nos yeux, jusqu'au crématoire.

Mais la vie d'Yvonne Chollet ne s'arrêta point avec sa disparition physique. Cette institutrice au grand cœur fit preuve durant sa détention d'une grande activité (préparation d'évasions, correspondances clandestines) et c'est une partie de cette correspondance écrite, au-delà de la mort, qui est parvenue à sa famille par un cheminement souvent inconnu que nous publions dans les lignes suivantes :

Il ne fut donné qu'une fois à Yvonne Chollet au cours de sa captivité, de faire connaître à sa famille sa pensée, en toute liberté (5 feuillets de papier hygiénique écrits au recto, datés du mardi 2 novembre 1943, jetés sur la voie, par les fentes d'un wagon, recueillis et acheminés par un ami anonyme).

Mais la censure la plus féroce ne parvient pas à empêcher totalement le prisonnier de franchir au moins par la pensée les murs de sa prison et d'échanger informations et réflexions avec le monde demeuré libre.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour cela. A défaut d'encre sympathique, de « grille » ou de « code », il se constitue dans les camps un langage conventionnel qui va permettre au prisonnier, sous le couvert innocent d'informations familiales, de commenter à sa manière le déroulement des événements. En voici un exemple :

« Je n'ai besoin ni de linge, ni de chaussures, ni d'argent, j'ai besoin seulement de colis de vivres et d'une brosse à dents. Peut-être pouvez-vous envoyer des colis par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Donnez-moi des nouvelles de la famille de la Pilaudière Maisonneuve, Versailles, Paris. *Dites-moi si les cousins Georges et Amédée sont en vacances à Vendôme ? Cela va bien pour la tante. Elle était très fatiguée depuis la mort de sa fille Cécile.* N'ayez aucune inquiétude pour moi, je vais bien, Yvonne Chollet, matricule 27.095 - Block 27. »

Traduction d'une lettre écrite en allemand, de Ravensbrück, en juillet 1944, probablement le 27. Cette lettre n'est parvenue à destination qu'en juillet 1945, cinq mois après la mort de celle qui l'avait écrite. Les trois phrases en italique ne concernent bien entendu pas « la famille », mais la situation des belligérants consécutive au débarquement allié du 6 juin 1944.

Il n'était pas toujours aussi facile au destinataire de traduire en clair cette écriture conventionnelle. La censure du courrier s'exerçait de façon si stricte dans certains camps que le détenu devait procéder par allusions habilement calculées pour faire parvenir à sa famille telle information à laquelle il attachait la plus grande importance. Mais ce langage n'était « convenu » qu'unilatéralement. Et le destinataire avait parfois bien de la peine à en percer le secret.

Nous en donnerons un exemple curieux emprunté aux lettres de captivité d'Yvonne Chollet.

Quatre mentions avaient été relevées dans cette correspondance qui avaient attiré l'attention de la famille par leur insistance.

Voici la copie intégrale de ces quatre passages :

Première mention : « Préviens Mme Latouille, La Porcherie, Haute-Vienne, que son fils Adrien vient de quitter le 8bre Romainville en excellente santé avec moral magnifique. Comme compatriote, j'étais sa marraine de camp, lavais, raccommodais, repassais son linge. Il aura besoin de chaussettes chaudes. Ecrira chez lui dès qu'il pourra et donnera adresse. J'aimerais savoir ce qu'il devient. Tu me transmettras les nouvelles que tu recevras de lui. (Romainville, 5 octobre 1943).

Deuxième mention : Romainville, 25 octobre 1943.

« Partons pour camp de Compiègne Stalag 122... avez-vous nouvelles Adrien Latouille ? Nombre de ses camarades sont partis dernièrement même destination que M. Breth. Aimons-savoir si Adrien à Compiègne comme nous, car c'est moins loin. »

Note : M. Francis Bretheau, Instituteur à Vendôme, interné au fort de Romainville, avait été fusillé comme otage en octobre 1942.)

Troisième mention : Compiègne, 29 octobre 1943. Arrivée ici en excellente forme avant-hier 27... Filleul Adrien vient de partir en Allemagne ce matin; prière demander nouvelle à sa mère Mme Latouille à La Porcherie (Haute-Vienne) dès qu'elle en aura.

Quatrième mention : (lettre clandestine déjà citée) « Compiègne, samedi 2 novembre 1943. ... Il est possible que tu reçoives la visite d'Adrien, ou, s'il ne peut passer à Vendôme, une lettre de lui, inutile de te dire qu'il faut me transmettre d'urgence de ses nouvelles. »

Adrien Latouille ne vint jamais à Vendôme et ne donna jamais de ses nouvelles. Une lettre adressée à Mme Latouille demeurera sans réponse. La famille d'Yvonne Chollet n'arrivait pas à trouver une explication à ces avis contradictoires. Le temps passait... les soucis et l'inquiétude grandissaient...

L'énigme devait pourtant être percée en partie, d'abord grâce aux informations données à leur retour de captivité par la comtesse P. de Bernard, château de Nanteuil, à Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher) et M. Marcel Bulher, actuellement maire de Blois et plus complètement, grâce aux précisions données par M. Doublanc, ancien compagnon de déportation de Latouille et que le hasard nous fit rencontrer au « grand rassemblement » de Compiègne à l'automne 1946. alors qu'il exerçait à nouveau la profession de coiffeur, 24, rue Albouy, Paris-10^e.

Voici un résumé succinct de ces informations qui ont permis de résoudre notamment la contradiction absolue entre le 3^e et la 4^e mention concernant Adrien Latouille.

Un projet d'évasion avait été conçu dans le courant de l'été 1943 par un petit groupe d'internés du Fort de Romainville; Mme Chollet et Adrien Latouille en faisaient partie.

Le groupe fut dispersé au début d'octobre 1943, il y eut des fusillés puis des départs pour la déportation via Compiègne.

Mais Yvonne Chollet demeurée à Romainville, était restée dépositaire du matériel. Transférée à son tour à Compiègne le 27 octobre elle y apprit en même temps la présence d'Adrien Latouille et son départ imminent pour Buchenwald.

Elle réussit à se mettre en rapport avec ce dernier et dans la nuit qui précédait le départ pour l'Allemagne, s'étant échappée du baraquement C.5, elle parvint à lancer à Latouille, parqué après la fouille dans le baraquement voisin au bas du camp le précieux matériel qu'elle avait réussi à dissimuler dans ses bagages au cours du transfert de Romainville à Compiègne.

Une sentinelle entendit du bruit tira une rafale au jugé. Yvonne Chollet rentra indemne par la fenêtre du baraquement que Mme de Bernard qui l'attendait l'aida à réintégrer prestement.

Or, le surlendemain, la Radio de Londres annonçait qu'une évasion avait eu lieu d'un train qui conduisait un convoi de déportés vers l'Allemagne.

Yvonne Chollet, immédiatement informée (les nouvelles pénétraient très vite dans le camp) put donc penser que Latouille s'était évadé.

En réalité, huit prisonniers avaient pu sauter sur le ballast. Nous n'avons jamais pu savoir ni leur nom, ni ce qu'ils sont devenus. Peut-être furent-ils tous tués au cours de la chasse à l'homme qui suivit l'alerte et l'arrêt du train. (M. Doublanc, camarade d'Adrien Latouille, et qui se trouvait dans le même wagon, se souvient seulement de trois surnoms : Henri, l'Adjudant et le Cuisinier).

Quant à Adrien Latouille, il fut (avec Doublanc) du nombre des quelques 80 occupants qui n'eurent pas le temps de sauter du wagon. Déporté à Büchenwald, puis à Ellerich, il y mourut d'épuisement en avril 1945.

Il semble qu'Yvonne Chollet ne fut jamais détrompée. En tout cas, sa lettre du 2 novembre fait foi de sa certitude que Latouille s'est évadé.

Si ces lignes venaient à tomber sous les yeux d'un ancien compagnon d'Adrien Latouille et d'Yvonne Chollet, qui pourrait fournir quelques précisions complémentaires sur cette affaire d'évasion, nous lui serions reconnaissant de bien vouloir se faire connaître.